



Assemblée générale

Distr.: Limitée
21 novembre 2003

Français
Original: Anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Quarante et unième session
Vienne, 16-27 février 2004

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Application des recommandations de la troisième Conférence
des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)**

Projet de rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur l'application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

I. Introduction

1. La troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) a été organisée à l'aube d'un nouveau millénaire qui, grâce aux progrès de la science et de la technologie spatiales, offre de grandes perspectives pour le développement humain. Cependant, la communauté internationale doit également faire face à de graves difficultés pour assurer son développement durable. Les États qui ont participé à UNISPACE III ont décidé de resserrer leurs liens de coopération pour résoudre ces problèmes et améliorer les perspectives de développement humain grâce à l'utilisation de la science et de la technologie spatiales et de leurs applications.

*A/AC.105/C.1/L.270.



2. UNISPACE III a examiné toute une série de sujets pour tirer le meilleur parti des activités spatiales et subvenir aux besoins des populations, en particulier dans les pays en développement, et pour promouvoir le développement durable et améliorer la condition humaine dans tous les pays. Les États participant à UNISPACE III ont adopté à l'unanimité "Le Millénaire de l'espace: la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain"¹, qui contient les éléments essentiels d'une stratégie visant à faire face aux futurs problèmes mondiaux.

3. Dans sa résolution 54/68 adoptée en décembre 1999, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction du rapport d'UNISPACE III et a souscrit à la Déclaration de Vienne. Elle a reconnu la contribution de la société civile, y compris les entités non gouvernementales et les jeunes, au succès d'UNISPACE III qui a également marqué un tournant en ce qui concerne la constitution d'un partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile en vue de réaliser les objectifs fixés dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

A. Historique d'UNISPACE III

4. L'Organisation des Nations Unies a fait une large place au renforcement de la coopération internationale dans les activités spatiales depuis l'avènement de l'ère spatiale, marqué par le lancement réussi de Spoutnik I en 1957, et l'Assemblée générale a créé le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 1959.

5. Le Comité, son Sous-comité scientifique et technique et son Sous-comité juridique ont joué un rôle de coordination en matière de coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le Comité et son Sous-comité juridique ont joué un rôle central dans l'élaboration et l'adoption par l'Organisation des Nations Unies des cinq traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique et les cinq Principes et Déclarations, établissant le régime juridique international régissant les activités en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

6. Le Comité a également joué un rôle primordial dans l'organisation des conférences des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique. De nombreuses initiatives sont nées des Conférences de 1968 et 1982, notamment la création et l'élargissement du mandat du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales². Sous la responsabilité du Spécialiste des applications des techniques spatiales, le Programme a mené toute une gamme d'activités pour renforcer les capacités, notamment des pays en développement, d'utilisation des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications et d'en tirer le meilleur parti.

7. Une des principales réalisations du Programme, suite à UNISPACE 82, a été la création de centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales. Le Spécialiste des applications des techniques spatiales a proposé en 1989 au Sous-Comité scientifique et technique que l'ONU prenne la direction d'un effort international en vue de mettre en place des centres régionaux d'enseignement des sciences et des techniques spatiales dans les établissements d'enseignement nationaux ou régionaux existants dans les pays en développement³. Cette idée, dont le Comité a pris note en 1990⁴, prenait en compte nombre d'éléments introduits par

l'élargissement du mandat du Programme concernant le renforcement des capacités nationales des pays en développement dans le domaine des applications spatiales. Par sa résolution 45/72 du 11 décembre 1990, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation tendant à ce que l'ONU appuie la création de centres régionaux d'enseignement des sciences et des technologies spatiales dans les établissements d'enseignement nationaux ou régionaux existants dans les pays en développement. L'action dirigée au niveau international par le Programme a débouché sur l'inauguration du Centre régional d'enseignement des sciences et des technologies spatiales pour l'Asie et le Pacifique en Inde en 1995, suivi des centres régionaux inaugurés en 1998 au Maroc, pour les pays africains francophones, et au Nigéria, pour les pays africains anglophones.

8. Au cours des années qui ont suivi UNISPACE 82, les techniques spatiales ont rapidement progressé, permettant d'utiliser davantage et avec une efficacité accrue les applications existantes, et favorisant l'apparition de nouvelles applications. Le nombre de nations spatiales et de celles qui utilisaient les technologies spatiales a augmenté. Des avancées majeures ont également été réalisées dans les activités d'observation à partir de l'espace de l'atmosphère terrestre, des océans, de la surface de la Terre et de la biosphère. Ce développement des sciences et des techniques spatiales, combiné au progrès des technologies de l'information, a eu un impact profond sur la vie quotidienne des populations. Les satellites de communication ont favorisé une plus grande interdépendance et la réduction des distances. Outre les services dans le domaine des transports, de nouvelles applications des systèmes mondiaux de navigation par satellites sont apparues dans les domaines comme l'établissement de levés et la cartographie, les sciences de la terre, l'agriculture, la surveillance de l'environnement, la gestion des catastrophes, les télécommunications et la chronométrie. Le secteur public a commencé à établir des partenariats avec le secteur privé à diverses étapes de la recherche-développement. La commercialisation de certaines applications spatiales a progressé. L'évolution sensible du contexte géopolitique, le monde passant d'une ère de confrontation à une ère de coopération, a eu une incidence sur tout un pan des relations entre États, multipliant les possibilités d'élaborer et de mettre en œuvre un plus grand nombre de projets conjoints relatifs aux activités spatiales.

9. L'action menée par le Comité pour tirer parti des nouvelles possibilités de coopération renforcée a conduit à l'adoption par l'Assemblée générale en 1996 de la Déclaration sur la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace au profit et dans l'intérêt de tous les États, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement⁵. La Déclaration met l'accent, d'une part, sur le fait que les États peuvent déterminer librement tous les aspects de leur participation à la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace, sur une base équitable et mutuellement acceptable, d'autre part, sur la nécessité de tenir pleinement compte des droits et intérêts légitimes des pays en développement et de mener la coopération selon des modalités jugées les plus efficaces et les plus appropriées. La Déclaration reconnaît aussi que la coopération internationale peut emprunter des voies tant gouvernementales que non gouvernementales, tant commerciales que non commerciales.

10. Parallèlement, le Comité était conscient des obstacles de plus en plus importants que l'humanité devait surmonter. L'accroissement rapide de la population, qui avait pour conséquence le développement de l'activité humaine,

notamment les activités industrielles, et les exigences croissantes de satisfaction des besoins fondamentaux de la population continuaient d'avoir une incidence négative sur l'état de la planète: dégradation des sols et des côtes, pollution de l'air et des eaux, perte de la diversité biologique et déboisement, ainsi que dégradation des conditions de vie. Des populations importantes, en particulier celles qui dans les pays en développement dépendent pour vivre, des ressources naturelles, ont été prises dans le cercle vicieux de la dégradation de l'environnement et de la pauvreté. Plus d'un milliard de personnes sont touchées chaque année par les maladies infectieuses dont certaines sont sensibles à la variabilité du climat et au changement climatique à l'échelle mondiale. Chaque année, des centaines de catastrophes naturelles ont frappé des populations de nombreux pays, causant des dommages représentant plusieurs milliards de dollars. Leurs répercussions sur les pays en développement ont été particulièrement graves: elles ont parfois détruit en quelques minutes tous les progrès réalisés au fil des ans en matière de développement économique et social. Si la révolution engendrée par les technologies de l'information et de la communication avait de nombreux effets positifs, la communauté internationale était toutefois de plus en plus préoccupée par le fait que cette révolution pouvait creuser davantage le fossé entre ceux qui utilisent les technologies et ceux qui ne les utilisent pas. Ces problèmes ont été examinés dans les années 1990 lors des conférences des Nations Unies, qui n'ont cessé de souligner l'importance que revêt le développement durable pour l'humanité tout entière.

11. Le Comité a reconnu que le développement des capacités dans le domaine spatial et les possibilités accrues de coopération internationale pourraient aider l'humanité à résoudre ces problèmes. Cette constatation a conduit l'Assemblée générale à décider en 1997 d'organiser la Conférence des Nations Unies UNISPACE III avec pour thème "L'espace au XXI^e siècle: retombées bénéfiques pour l'humanité" pour s'attaquer aux problèmes auxquels fait face l'humanité et tirer parti des nouvelles perspectives de coopération internationale en matière spatiale.

12. Dans une certaine mesure, l'organisation d'UNISPACE III a constitué un tournant en ce qu'elle appelait l'attention des promoteurs des activités spatiales sur la satisfaction des besoins élémentaires des populations et qu'elle établissait un lien entre les bienfaits des activités spatiales et le développement économique, social et culturel durable. Aussi, UNISPACE III avait essentiellement pour objectifs:

- a) D'encourager une utilisation efficace des techniques spatiales pour résoudre les problèmes d'importance régionale ou mondiale;
- b) De renforcer les capacités des États Membres, en particulier celles des pays en développement, afin qu'ils puissent utiliser les résultats de la recherche spatiale pour leur développement économique et culturel;
- c) De renforcer la coopération internationale en matière de techniques et sciences spatiales et de leurs applications.

13. Dans le cadre des préparatifs d'UNISPACE III, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-comité scientifique et

technique ont joué respectivement les rôles de comité préparatoire et de comité consultatif. Les conférences régionales préparatoires tenues à Kuala Lumpur, du 18 au 22 mai 1998 pour l'Asie et le Pacifique, à Rabat, du 26 au 30 octobre 1998 pour l'Afrique et l'Asie occidentale, à Concepción (Chili), du 12 au 16 octobre 1998 pour l'Amérique latine et les Caraïbes et à Bucarest, du 25 au 29 janvier 1999 pour l'Europe orientale ont également joué un rôle important. Organisées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, elles ont donné l'occasion aux États non membres du Comité de s'informer des objectifs poursuivis et des questions à examiner lors d'UNISPACE III. Fait plus important encore, elles ont permis de faire la synthèse des apports régionaux à prendre en compte dans les recommandations d'UNISPACE III. Le Bureau des affaires spatiales, qui faisait office de secrétariat du Comité de ses organes subsidiaires, a assuré le secrétariat exécutif d'UNISPACE III.

B. Aspects organisationnels particuliers d'UNISPACE III

14. Dans le cadre de la préparation d'UNISPACE III, les États membres du Comité ont insisté pour que la Conférence aboutisse à des résultats tangibles et que soient programmées des activités concrètes et réalisables pour donner suite aux recommandations adoptées. Il a été convenu à cet égard de réduire le nombre des recommandations et de bien les définir, tout en indiquant les objectifs clairs qui pourraient être réalisés à brève échéance.

15. L'ordre du jour d'UNISPACE III portait sur une toute une gamme de domaines dans lesquels les applications des sciences et des techniques spatiales pourraient contribuer à promouvoir le développement durable et à améliorer la condition humaine. La Conférence a examiné l'état des connaissances scientifiques sur la Terre et son environnement, de même que les applications pratiques des sciences et des techniques spatiales tout en soulignant l'importance de l'enseignement et de la formation, de la promotion des bienfaits économiques et sociaux, y compris commerciaux, et du renforcement de la coopération internationale, notamment l'examen de la situation du droit international de l'espace.

16. L'Assemblée générale a encouragé les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi que l'industrie spatiale à participer activement à la réalisation des objectifs d'UNISPACE III. Les jeunes professionnels et les étudiants ont également été invités à présenter leurs contributions à la Conférence. Compte tenu de l'importance pour le Comité d'une plus grande coordination des activités spatiales, les organismes du système des Nations Unies ont été encouragés à participer activement à UNISPACE III.

17. Les agences spatiales, les organismes du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales exerçant des activités dans le domaine spatial ont contribué à réaliser les objectifs d'UNISPACE III en examinant diverses questions techniques et de politique spatiale générale et en formulant des recommandations aux grandes commissions à travers le Forum technique, une des principales instances d'UNISPACE III qui a organisé environ 40 ateliers, séminaires, tables rondes, sessions spéciales et groupes de discussions. Au nombre de ses activités, on peut citer le Forum de la génération spatiale, forum mondial organisé à l'intention des jeunes par de jeunes professionnels et des

étudiants intéressés par les activités spatiales qui a donné l'occasion aux jeunes professionnels du monde entier de faire connaître leur vision et leurs idées concernant les perspectives d'avenir des activités spatiales et a été couronné de succès (Voir A/CONF.184/L.8, A/CONF.184/L.14, et A/CONF.184/C.I/L.11 et Corr.1 pour les rapports du Forum). Ouvert à tous les participants, le Forum technique a donné l'occasion aux représentants des pays, aux chefs d'entreprises, aux chercheurs et aux étudiants d'échanger librement des idées. Les conclusions et les propositions issues des ateliers et séminaires ont été transmises aux grandes commissions par l'intermédiaire du président du Forum pour être éventuellement incorporées dans le Rapport de la Conférence.

18. La Conférence a été organisée en tant que session extraordinaire du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ouverte à tous les États membres. Son coût a été limité au minimum et il n'y a pas eu lieu d'établir un budget distinct. Au cours des années qui ont précédé la Conférence, le Comité a adopté diverses mesures d'économie. Il a notamment écourté certaines de ses sessions annuelles et sessions de ses organes subsidiaires et adopté des transcriptions *in extenso*, non revues par les services d'édition en lieu et place de procès-verbaux et de comptes rendus de séance. L'Autriche, en tant que pays hôte, a apporté une contribution importante en prenant en charge le coût des installations et des services de conférence. Le secrétariat exécutif a vu sa capacité augmenter grâce aux stagiaires volontaires et aux contributions volontaires en espèces et en nature d'États membres, d'organisations internationales s'occupant de questions spatiales et de l'industrie spatiale.

C. Résultats d'UNISPACE III

19. UNISPACE III réunit plus de 2 500 participants, et notamment les représentants de 100 États et de 30 organisations internationales, ainsi que des représentants du secteur privé.

20. Le résultat le plus important a été l'adoption de "la Déclaration de Vienne sur l'espace et le développement humain", par laquelle elle recommande que la communauté internationale prenne, afin de relever les défis mondiaux, 33 mesures concrètes concernant la protection de l'environnement terrestre et la gestion des ressources de la Terre, l'utilisation des applications spatiales pour la sécurité, le développement et le bien-être de l'humanité, le développement des connaissances scientifiques sur l'espace et la protection de l'environnement spatial, le renforcement des possibilités d'éducation et de formation et la sensibilisation du public à l'importance des activités spatiales, le renforcement et la redistribution des activités spatiales au sein du système des Nations Unies et la promotion de la coopération internationale. Ce texte était le produit de la sagesse collective de personnalités venues du monde entier, qui avaient en commun le rêve de mettre les avantages découlant des activités spatiales à la portée de tous les peuples. Il était aussi le résultat de l'engagement de réaliser ce rêve pris par des pays du monde entier.

21. Dans la Déclaration de Vienne, UNISPACE III a également invité l'Assemblée générale à déclarer la semaine du 4 au 10 octobre "Semaine mondiale de l'espace",

pour célébrer chaque année, au niveau international, la contribution des sciences et techniques spatiales à l'amélioration de la condition humaine.

22. Dans sa résolution 54/68, l'Assemblée générale a souscrit à la Déclaration de Vienne, s'est félicitée de la bonne préparation d'UNISPACE III et a loué les efforts que le comité préparatoire, le comité consultatif et le secrétariat exécutif avaient faits afin d'organiser UNISPACE III dans le cadre des ressources disponibles. Elle a également apprécié les contributions apportées à UNISPACE III par le Forum technique et le Forum de la génération spatiale, prié instamment les gouvernements, les organes, les organismes et les programmes des Nations Unies, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les industries menant des activités liées à l'espace de prendre les mesures requises pour assurer l'application effective de la Déclaration de Vienne; et décidé d'examiner et d'évaluer, à sa session de 2004, l'application des décisions d'UNISPACE III et d'envisager d'autres mesures et initiatives.

II. Mécanismes d'application des recommandations adoptées par UNISPACE III

23. Dès 1999, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait examiné et approuvé une mesure visant à tenir compte des résultats d'UNISPACE III dans ses travaux futurs et dans ceux de ses organes subsidiaires. Il a recommandé que le Sous-Comité scientifique et technique convoque à nouveau son groupe de travail plénier pour qu'il l'aide à examiner ses travaux futurs eu égard aux recommandations d'UNISPACE III, et a adopté une structure révisée de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique⁶ afin qu'ils puissent examiner plus facilement de nouvelles questions compte tenu des résultats d'UNISPACE III.

A. Structure révisée de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique et du Sous-Comité juridique

24. À sa session de 1999, qui précédait directement UNISPACE III, le Comité a révisé la structure de l'ordre du jour de ses sous-comités. Cette nouvelle structure révisée permet aux sous-comités d'inscrire à l'ordre du jour de nouvelles questions à traiter au titre soit de plans de travail pluriannuels précisant les objectifs à atteindre dans un délai déterminé, soit de points particuliers de l'ordre du jour devant être examinés à une seule session.

25. À la session qui suivait UNISPACE III, le Sous-Comité scientifique et technique a convenu que la structure révisée de son ordre du jour faciliterait l'examen des questions d'une portée mondiale ainsi que l'application des éléments correspondants de la stratégie énoncés dans la Déclaration de Vienne en rapport avec ses travaux (voir A/AC.105/736, annexe II, par. 8). Il a fait sienne la recommandation de son groupe de travail plénier tendant à ce qu'il examine les sujets abordés dans le noyau de la stratégie destinée à relever les défis mondiaux définis dans la Déclaration de Vienne au titre de plans pluriannuels. Cette recommandation traduisait l'intention de faire en sorte que des mesures

correspondant à chacun de ces sujets soient prises et de coordonner l'action internationale dans les domaines considérés.

B. Plan d'action du Bureau des affaires spatiales

26. Dans sa résolution 54/68, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de recommander des mesures de nature à doter le Bureau des affaires spatiales de ressources suffisantes pour lui permettre d'entreprendre les actions énumérées au paragraphe 13 de cette résolution, et en particulier les 13 activités fondées sur les recommandations d'UNISPACE III, qui devaient être incluses dans le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Comme suite à cette demande, le Bureau a établi un plan d'action afin d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III et l'a présenté au Comité en 2000 (voir A/AC.105/L.224).

27. Le plan d'action présenté par le Bureau prévoyait des mesures propres à assurer l'application des recommandations d'UNISPACE III dans les domaines suivants: a) renforcement du rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités dans la promotion de la coopération internationale pour l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique; b) lancement d'un programme de renforcement des capacités dans des domaines relatifs aux droits de l'espace; c) renforcement des activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, en augmentant la synergie entre les principaux volets du Programme, dont l'organisation d'ateliers et de stages de formation, la prestation de services consultatifs techniques, et l'administration d'un programme de bourses de longue durée; d) promotion de l'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies; e) établissement et renforcement d'un partenariat avec l'industrie; f) renforcement du partenariat avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales; g) mise en place d'un programme de communication avec le public et d'un programme pour la jeunesse; et h) renforcement des services de publication et d'information. À sa session de 2000, le Comité a approuvé le plan d'action proposé par le Bureau et recommandé son exécution.

28. Certaines des mesures proposées dans le plan d'action n'ont pas été incluses dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 que l'Assemblée générale a approuvé par ses résolutions 54/249 et 54/250 du 23 décembre 1999. Dans sa résolution 55/122 du 8 décembre 2000, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de commencer à mettre en œuvre les mesures et activités figurant dans le plan d'action et inscrites au programme de travail du Bureau des affaires spatiales pour la période biennale 2000-2001 et prié le Secrétaire général d'assurer l'exécution intégrale du plan en prévoyant les ressources nécessaires en 2002. Par la suite, toutes les mesures inscrites au plan d'action ont été incluses dans le programme de travail du Bureau pour l'exercice biennal 2002-2003 (voir A/56/6 (Sect.6)).

C. Établissement d'équipes

29. En 2001, le Sous-Comité scientifique et technique a estimé que certains États Membres et leurs institutions gouvernementales compétentes pourraient assurer l'évaluation et l'application des recommandations d'UNISPACE III en prenant volontairement la responsabilité de mesures particulières énoncées dans la Déclaration de Vienne. Il a également estimé que les responsables mèneraient des échanges de vues au sein de leurs équipes pour obtenir une participation aussi large que possible des entités non gouvernementales. Notant que 33 mesures étaient recommandées dans la Déclaration de Vienne en tant qu'éléments d'une stratégie qui permettra de relever les défis mondiaux de demain, le Sous-Comité a décidé d'effectuer une enquête auprès des États Membres pour déterminer l'intérêt et le degré de priorité qu'ils s'accordent à chaque mesure. Cette enquête devait permettre à chaque État Membre d'indiquer s'il souhaitait être responsable de l'équipe chargée d'exécuter la mesure recommandée, ou un de ses membres, et de signaler les entités non gouvernementales désireuses de participer à cette équipe. Le Bureau des affaires spatiales a compilé les résultats de l'enquête pour les présenter au Comité à sa session de 2001.

30. Compte tenu des résultats de l'enquête, le Comité a constitué 11 équipes chargées d'appliquer les recommandations d'UNISPACE III auxquelles les États Membres avaient accordé le plus haut degré de priorité et celles pour lesquelles les États Membres avaient proposé de diriger l'équipe correspondante. Les 11 équipes ont été chargées de s'occuper des questions suivantes: a) stratégie de surveillance de l'environnement; b) gestion des ressources naturelles; c) prévisions météorologiques et climatiques; d) santé publique; e) gestion des catastrophes; f) systèmes mondiaux spatiaux de navigation; g) développement durable; h) objets gravitant sur une orbite proche de la Terre; i) renforcement des capacités; j) sensibilisation; et k) sources de financement nouvelles. À la demande du Comité, le Bureau des affaires spatiales avait aussi mené une enquête auprès des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales dotées du statut d'observateur auprès du Comité pour déterminer de quelles équipes ils souhaitaient être membres. À sa session de 2003, le Comité a créé une équipe chargée d'appliquer les recommandations concernant le partage des connaissances en œuvrant pour l'accès universel aux services de télécommunications spatiales. L'annexe [...] au présent document contient la liste des équipes établies par le Comité et des informations sur les États Membres et les organisations qui y participent. [À la fin de 2003,] 51 pays, 15 entités des Nations Unies, 10 organisations internationales dotées du statut d'observateur auprès du Comité et 13 autres entités intergouvernementales ou non gouvernementales étaient membres d'une ou de plusieurs équipes.

31. Comme le Comité l'avait demandé, toutes les équipes ont fait rapport en 2002 au Sous-Comité scientifique et technique au sujet des objectifs, des plans de travail et des résultats finals attendus. Elles ont également fait rapport au Comité sur la poursuite de leurs travaux. Toutes les équipes ont été priées de continuer à rendre compte de l'état d'avancement de leurs travaux lors des sessions annuelles du Comité et du Sous-Comité. La plupart des équipes se réunissent en marge des sessions annuelles du Comité et du Sous-Comité, profitant de la présence de nombreux membres assistant aux sessions. Certaines se réunissent au cours de la

période s'écoulant entre les sessions pour faire avancer leurs travaux. Elles utilisent par ailleurs fréquemment le courrier électronique.

32. La structure révisée de leur ordre du jour a permis au Sous-Comité scientifique et technique et au Sous-Comité juridique (voir par. 24 et 25 ci-dessus) de définir à l'intention des équipes des principes directeurs pour l'application des recommandations d'UNISPACE III. Les équipes complétaient le travail que ces organismes consacraient aux points de l'ordre du jour ayant trait aux défis mondiaux identifiés dans la Déclaration de Vienne.

D. Efforts nationaux

33. Lorsqu'il a examiné en 2001 les propositions relatives au mécanisme d'application des recommandations d'UNISPACE III, le Sous-Comité scientifique et technique a tenu compte du rôle central que des gouvernements jouaient à cet égard. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a noté que certains gouvernements mettaient en œuvre diverses recommandations d'UNISPACE III en adoptant des politiques spatiales nationales⁷. Il a aussi rappelé, en 2003, que l'application des recommandations incombait aux États Membres, au Bureau des affaires spatiales agissant sous la direction du Comité et de ses organes subsidiaires, aux organisations intergouvernementales de coopération multilatérale et à d'autres entités ayant des activités liées à l'espace.

34. Les États Membres continuent à jouer un rôle crucial pour ce qui est d'appliquer avec succès les recommandations d'UNISPACE III. Ils ont contribué aux travaux que le Comité et ses sous-comités mènent à leurs sessions annuelles et aux travaux des équipes. Certains soutiennent également les activités du Bureau exécutées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales qui contribuent à l'application des recommandations d'UNISPACE III. En outre, ils s'efforcent, au niveau national, d'appliquer certaines des recommandations d'UNISPACE III. On trouvera à l'annexe [...] une liste de documents que le Secrétariat a reçus rendant compte des efforts faits par les États Membres.

E. Autres mécanismes

35. Comme suite à une demande faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/68, quelques organisations intergouvernementales ou non gouvernementales ont pris des initiatives visant à appliquer les recommandations d'UNISPACE III. Quelques organisations ont organisé des conférences internationales pour étudier les recommandations d'UNISPACE III et répertorier les mesures qu'elles pourraient prendre pour leur donner suite dans les limites de leur mandat. Des renseignements complémentaires sur ces activités figurent aux paragraphes [...]. La liste des documents que différentes organisations intergouvernementales ou non gouvernementales ont communiqués au Secrétariat sur ces mécanismes et sur les efforts déployés, figure à l'annexe [...].

36. Quelques autres organisations se sont employées à lancer des initiatives en mettant en place un nouveau mécanisme d'application. En 2000, le Comité a été informé d'une initiative prise sous l'égide de la Fédération internationale d'astronautique pour associer les entités non gouvernementales à l'application de certaines recommandations issues d'UNISPACE III sous le thème "Priorités pour les activités spatiales au XXI^e siècle".

Notes

- ¹ Voir *Rapport de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique*, Vienne, 19-30 juillet 1999, (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.I.3), chap. I^{er}, résolution I.
- ² Conformément à son mandat, élargi à l'issue de la deuxième Conférence, en 1982 (UNISPACE 82), le Programme est notamment chargé: a) de promouvoir les échanges de données d'expérience concernant telle ou telle application; b) de promouvoir la coopération dans le domaine des sciences et des techniques spatiales, d'une part, entre pays développés et pays en développement, d'autre part, entre pays en développement; c) de créer un programme de bourses de formation approfondie de techniciens et de spécialistes des applications des techniques spatiales; d) d'organiser des séminaires sur les applications des techniques spatiales de pointe et sur la mise au point de nouveaux systèmes à l'intention des administrateurs et des responsables des activités d'application des techniques spatiales et d'élaboration des techniques, ainsi que des séminaires à l'intention des utilisateurs d'applications précises; e) de favoriser la croissance de "noyaux" de techniciens autochtones et d'une base technique autonome avec la coopération d'autres organismes des Nations Unies ou avec des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées; f) de diffuser des informations sur les techniques et les applications nouvelles et de pointe; g) de fournir ou de faire fournir des services techniques consultatifs sur les projets d'application des techniques spatiales, à la demande des États membres ou des institutions spécialisées.
- ³ A/AC.105/446, par. 33 à 37.
- ⁴ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-cinquième session, Supplément n° 20 (A/45/20)*, par. 48.
- ⁵ Résolution 51/122, annexe de l'Assemblée générale.
- ⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 20 (A/54/20)*, et Corr.1, annexe I.
- ⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 20 (A/57/20)*, par. 47.